Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 19 (1927)
Heft: 2

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quelles sont donc les *perspectives* de l'économie suisse? En ce qui concerne la situation de l'économie mondiale, nous avons déjà fait remarquer dans le numéro de janvier de la *Revue syndicale*, qu'elle semble marquer une amélioration. On peut donc admettre que les industries d'exportation pourront au cours de cette année surmonter le recul de 1926. Le fait que la courbe des prix ne fléchira pas sensiblement y contribuera également, tout au moins pour les matières premières, où les mesures prises en vue d'une réglementation ou plutôt d'une réduction de la production déploieront peu à peu leurs effets. Nous ne voulons toutefois pas nous bercer d'espoirs trop grands. Le relèvement de l'économie allemande, la solution de la crise anglaise, l'élimination de la concurrence française favorisée par le change bas sont autant de facteurs douteux dont dépendent l'accroissement de la production de nos industries et une nouvelle affluence des étrangers. L'amélioration de notre situation économique dépend cette fois en premier lieu des possibilités d'exportation, attendu que l'agriculture ne pourra également surmonter sa crise que par une augmentation de son exportation et que les industries aussi bien que les arts et métiers travaillant pour le marché intérieur ne pourront dans ces conditions offrir des possibilités suffisantes d'occupation. Cela étant, nous devons également attendre que le Conseil fédéral élimine à bref délai les obstacles d'ordre politique qui entravent notre exportation à destination de quelques pays.

Actualités

Des indices semblent nous avertir que la lutte sociale s'intensifiera à bref délai. Depuis leur victoire du 5 décembre, les réactionnaires reprennent confiance. Leur assaut, qui se concentre actuellement contre les conditions de travail des cheminots, prend peu à peu des formes plus précises. Réduction des salaires et prolongation de la durée du travail, telle est la vieille recette qui doit, selon eux, apporter l'assainissement de la situation des Chemins de fer fédéraux. L'assaut qu'ils ont conduit contre la situation, que la classe ouvrière a su acquérir pendant cette dernière décade, va être renouvelé. L'acceptation de la motion Rothpletz par le Conseil d'administration des CFF, dans une forme donnant les pouvoirs les plus étendus à la Direction générale en vue de la préparation d'une revision de la loi sur la durée du travail, démontre qu'on ne se contentera pas uniquement de donner à la loi une interprétation inacceptable, mais que c'est au tout qu'on en veut. L'aggravation de la situation financière des Chemins de fer fédéraux et l'opposition provoquée artificiellement dans le public contre les entreprises d'Etat semblent leur faire apparaître le moment actuel favorable, et ils croient pouvoir briser le front du personnel fédéral par le double assaut contre la durée du travail et les salaires,

et la menace d'une désétatisation des chemins de fer doit être envisagée moins comme un postulat sérieux que comme un moyen de pression. Nous croyons cependant que cette manœuvre sera mise à jour et que tous les efforts tendant à dresser certains groupes contre les autres échoueront devant l'unanimité du personnel. Nous sommes en outre convaincus que le reste de la classe ouvrière organisée est conscient que cette attaque vise l'ensemble des travailleurs. Dès qu'une prolongation de la durée du travail serait obtenue pour le personnel des chemins de fer, une nouvelle offensive serait déclenchée contre la journée de huit heures des ouvriers de l'industrie. Mais nous croyons aussi que la grande majorité du peuple sait que la rentabilité et avant tout la sécurité de l'exploitation des chemins de fer dépendent en première ligne du zèle et de la fidélité du personnel qui ne seraient certainement pas accrues par une prolongation du temps de travail.

*

Les organisations patronales n'ont pas encore abandonné l'espoir de faire tourner en sens inverse la roue du progrès. Cela ressort du commentaire que le numéro du 15 janvier du journal des associations patronales a donné à la requête adressée au Conseil fédéral par l'Union syndicale concernant l'amélioration de l'observation de l'économie publique et l'exécution d'une enquête économique. On y lit que les syndicats auraient en mains la possibilité de faciliter l'adaptation de l'économie nationale suisse aux conditions de l'économie mondiale, en souscrivant à une prolongation de la durée du travail, attendu que:

« Chacun connaît aujourd'hui exactement la capacité de concurrence de la Suisse. Ce sont les frais de production élevés, dont l'origine doit être recherchée dans les fortes dépenses en salaires, les hauts tarifs des chemins de fer et les impôts onéreux. »

Nous n'envions pas les gens qui ont toute préparée une recette infaillible pour toutes les situations, mais les plaignions au contraire. Nous plaignons en outre un pays dont l'économie est dirigée par des personnes à l'horizon si borné et qui déclarent encore: « Les principaux sacrifices nécessaires pour surmonter la crise ont été et sont encore supportés par les entreprises privées. » On ne peut dès lors plus s'étonner que notre industrie ne soit pas en état d'entrer en concurrence avec les pays pratiquant, avec le secours de l'Etat, une politique industrielle à large vue. Cependant, nous avons aussi heureusement en Suisse parmi les patrons quelques personnalités avisées. Dans le numéro du 15 décembre 1926 des *Annales commerciales industrielles suisses*, organe de la Société commerciale industrielle, un collaborateur, le Dr M. C., admet qu'on peut différer d'opinion sur la question de savoir « si le renchérissement est dû véritablement aux traitements et salaires élevés ». Et il propose ce qui suit:

« On devrait créer sans délai une institution officielle — appelons-la conseil économique extraordinaire — où toutes les classes productrices de la Suisse seraient équitablement représentées. Ce conseil aurait pour tâche d'étudier

de façon approfondie la question de la baisse des prix et, en corrélation avec cette dernière, d'autres questions économiques brûlantes (par exemple les trusts et cartels, l'exportation des capitaux, etc.) et de prendre des décisions exécutoires pour tous. »

Cette proposition se confond exactement avec le sens de la requête de l'Union syndicale; elle la dépasse même avec les « décisions exécutoires » qu'elle préconise. Cette revendication est-elle rejetée par le journal des associations patronales uniquement parce qu'elle émane des syndicats? Ce serait une nouvelle preuve de la limite de l'horizon intellectuel des patrons.

*

La durée du travail n'est pas l'unique point autour duquel se dérouleront les prochaines luttes. La classe ouvrière tiendra aussi à savoir enfin ce qu'il en est des *assurances sociales*. Plus d'une année s'est écoulée depuis l'acceptation par le peuple de la base constitutionnelle de l'assurance vieillesse et survivants. On disait alors que la voie était enfin libre pour la prochaine réalisation de ces assurances. Mais on en entend dès lors plus parler, si ce n'est quelques indications au sujet des travaux préparatoires étendus. La rapidité, avec laquelle l'introduction en est projetée, est révélée par le correspondant bernois de la *Neue Zürcher Zeitung* (nº 76) dans les termes suivants: « La réalisation de l'article constitutionnel exigera plusieurs années ». On ne songe au fond nullement à une introduction rapide, et pour en mieux masquer l'ajournement, on propose l'institution d'une œuvre provisoire de prévoyance qui trahit plutôt le désir de certains cercles d'enterrer complètement l'assurance. S'il s'agissait de la création d'une nouvelle organisation militaire ou d'un nouvel armement de l'armée, une année de préparation eût certainement suffi. Mais il ne s'agit ici que du sort des vieillards, des veuves et des orphelins, auxquels on a tant promis avant la votation sur l'initiative Rothenberger. Lorsque le peuple refuse son appui, précisément alors qu'on le désire, personne n'a lieu de s'étonner d'où provient son manque de confiance. On devrait plutôt s'étonner s'il en avait encore.

Economie

Les banques suisses en 1925.

Un peu plus tôt qu'à l'ordinaire, la Banque nationale suisse vient de publier sa statistique annuelle des banques suisses (librairie Orell Füssli, Zurich). Elle comprend à fin 1925 327 instituts bancaires, dont 26 banques d'Etat, 186 sociétés anonymes, 91 coopératives et 24 autres établissements. Durant l'année 1925, les banques de notre pays ont encore étendu leur activité. Le total des écritures de toutes les banques a passé de 15 à 15,7 milliards de francs. Cette augmentation est due exclusivement à un accroissement des fonds étrangers de 640 millions sur 13,393 millions.